



St Andrew's House, Regent Road, Edinburgh
EH1 3DG
T: 0300 244 4000

18 December 2020

Chers citoyens de l'Union européenne vivant en Écosse,

Je vous ai écrit en octobre 2019, à un moment d'incertitude considérable avant notre sortie de l'Union européenne. Depuis lors, nous avons tous, en Écosse, en Europe et dans le monde entier, été confrontés à l'énorme défi que représente la pandémie de COVID-19.

Je tiens à vous remercier pour tout ce que vous avez fait pendant cette période, alors que nous avons fait face, et continuons à faire face à ce défi ensemble. Vous êtes bien sûr nos amis, notre famille et nos voisins à une époque où l'on ne saurait trop insister sur l'importance de ces relations.

Je pense que les citoyens de l'UE en Écosse ne devraient pas avoir besoin de faire une demande pour protéger leurs droits de vivre, de travailler et d'étudier ici. Il existe néanmoins une obligation, même si elle n'est pas la bienvenue, de faire une demande de statut de résident permanent au Royaume-Uni auprès du gouvernement britannique.

Heureusement, beaucoup d'entre vous ont maintenant postulé à ce dispositif d'enregistrement pour les citoyens européens et ont obtenu leur statut de résident. Cependant, beaucoup d'entre vous attendent encore de recevoir ce statut, et je dois malheureusement répéter qu'il reste essentiel que tous ceux qui souhaitent rester en Écosse remplissent une demande avant le 30 juin 2021. Tout citoyen de l'UE résidant en Écosse avant le 31 décembre 2020 peut faire une demande, et je vous encourage à le faire.

La campagne "Stay in Scotland" (Restez en Écosse) du gouvernement écossais fournit des conseils pratiques et un soutien pour vous aider à protéger vos droits et à remplir votre demande dans le cadre du dispositif britannique d'enregistrement pour les citoyens européens.

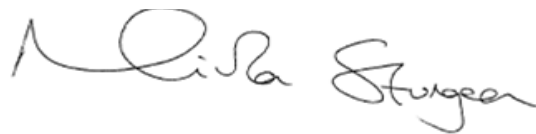
En collaboration avec nos partenaires, nous finançons un service d'aide aux citoyens de l'UE, qui comprend une ligne d'assistance téléphonique gratuite et des conseillers

qualifiés. En outre, nous finançons en partie un réseau de conseillers dans les *Citizen Advice Bureaux* (bureaux de conseil aux citoyens) dans toute l'Écosse.

Il est essentiel de disposer d'informations précises sur vos droits. C'est pourquoi le gouvernement écossais a chargé l'organisation caritative des droits de l'homme *JustRight Scotland* de produire une série de notes d'orientation accessibles sur les droits des citoyens de l'UE. Ces notes sont disponibles en six langues et vous aideront à mieux comprendre vos droits en matière de soins de santé, de logement, de services bancaires et de tout autre service en Écosse après le 31 décembre.

Vous pouvez trouver des informations sur les différentes aides disponibles sur le site mygov.scot/stayinscotland, ou contacter gratuitement la ligne d'assistance téléphonique au 0800 916 9847.

Au vu de l'impact dévastateur de la pandémie, j'espère que ces ressources vous aideront à comprendre et à exercer vos droits. Veuillez les utiliser et encourager les autres à faire de même. Le message que je vous adresse reste le même : **l'Écosse est votre pays, vous êtes les bienvenus ici, nous voulons que vous restiez.**



Nicola Sturgeon
Première ministre de l'Écosse